

Règlement AFS SUI en matière de bourses d'études

1 Généralités

En tant qu'association à but non lucratif, AFS s'engage pour l'égalité des chances en rendant ses programmes d'échanges accessibles au plus grand nombre. Une situation financière délicate ne devrait pas mettre en péril un projet de séjour en immersion. C'est pourquoi AFS propose des tarifs les plus bas possibles, sans prestations complémentaires cachées.

Dans ce contexte, AFS dispose d'un fonds de bourses, alimenté par des dons et des bénéfices et recherche des partenaires qui souhaitent soutenir ces personnes directement (bourses individuelles) ou indirectement (fonds de bourses). Il peut s'agir de fondations, d'entreprises, du secteur public ou de particuliers.

Les bourses d'études AFS SUI peuvent aussi bien concerner les programmes d'envoi – sending – que le programme d'accueil – hosting (familles d'accueil y compris pour le hosting).

AFS s'efforce d'octroyer des bourses d'études aussi importantes que possible mais veille à ce que les bénéficiaires endossent une part raisonnable des coûts, et ce, afin de garantir leur engagement. Les bourses dites «importantes» représentent 50 à 80% de la totalité des coûts du programme qu'AFS facturerait. Des bourses d'études intégrales sont possibles à titre exceptionnel.

- Sending: prix du programme + éventuel argent de poche à l'étranger
- Hosting: prix du transfert, le cas échéant frais de voyage vers la Suisse, cours de langue, participation à l'argent de poche et aux frais de matériel scolaire
- Famille d'accueil: dans des cas très particuliers, soutien financier aux coûts de restauration scolaire de leur hôte

On ne peut juridiquement prétendre à l'approbation d'une demande de bourse d'études.

Les demandeurs sont libres de recourir à d'autres sources de financement, par exemple auprès de leur commune. Il leur est même demandé de chercher un maximum de sources de financement et d'en apporter la preuve à AFS.

AFS tient une comptabilité transparente en ce qui concerne la procédure et les bourses d'études octroyées et compile des compte-rendu (notamment à l'intention des donateurs externes) des expériences faites par les bénéficiaires au cours de leur programme d'échange. Sans ces rapports, la collecte de fonds pour les bourses d'études ne peut être menée de manière significative. Effectivement, ils apportent ainsi une preuve aux donateurs.

À cet égard, une convention écrite est passée avec les bénéficiaires (à convenir avec les bénéficiaires *hosting* et les partenaires *sending*). Cette dernière indique la valeur de la bourse qui leur a été octroyée. Puis il faudra déterminer sous quelle forme leurs devoirs doivent être établi. Ces rapports sont une condition d'octroi d'une bourse d'études. S'ils devaient ne pas être rédigés un remboursement peut être exigé.

2 Critères de sélection

Les bourses d'études sont exclusivement proposées pour les programmes AFS, à moins que les dispositions d'un donateur externe n'en stipulent autrement.

Les critères d'octroi des bourses d'études AFS répondent à une double exigence de transparence et de contrôle. Il s'agit d'exclure les bénéficiaires qui pourraient financièrement se permettre un tel programme mais tentent de faire baisser leur participation aux coûts grâce à une bourse.

Pour des raisons pratiques, une différence est faite entre les bénéficiaires *sending* et *hosting* en termes de sélection. En effet, dans le cas du *hosting*, AFS Suisse n'a que très peu de moyens de vérifications des données. AFS Suisse convient de ses propres critères avec les partenaires concernés.

2.1 Bourses d'études *sending*

AFS Suisse réclame des familles qui envoient un participant mais n'hébergent pas simultanément un hôte AFS, un supplément sur le prix du programme. Ceci vaut également pour les familles qui envoient leur enfant à l'étranger avec une bourse AFS, indépendamment du fait qu'ils accueillent ou non un hôte. Le supplément est pris en compte dans le calcul du montant de la bourse.

De par notre expérience, nous savons que nous baser uniquement sur les décompte fiscal de l'année précédente présente deux inconvénients majeurs: Premièrement, un décompte fiscal actuel doit pouvoir être remis. Cela signifie, par exemple, que si le départ est en août, il faudra présenter un décompte fiscal de l'année précédente, ce qui pose un problème temporel, (le décompte définitif parvenant après l'inscription définitive). Deuxièmement, la vérifiabilité: le droit fiscal suisse permet notamment aux indépendants de réduire massivement leur charge fiscale. Cette pratique peut être judicieuse pour des raisons fiscales et commerciales, cependant utiliser pour la base des bourses d'études ce calcul fictif et faible, relève du non-sens dans bien des cas.

- a) Par conséquent, AFS Suisse a défini les critères suivants pour pouvoir postuler à une bourse d'études:
- Preuve de l'absence de moyens financiers suffisants: décomptes fiscaux des trois dernières années (ainsi, dans la plupart des cas, pas de l'année écoulée) prouvant que le revenu familial imposable de 60 000 francs par an n'a été atteint aucune de ces trois années. En outre, la fortune nette ne doit pas dépasser 500 000 francs.
 - Destinations: chaque année, AFS établit une liste de pays pour lesquels une bourse d'études *sending* est possible. Ces pays sont, entre autres, publiés sur le site Internet (sous bourses d'études).
À cet égard, il convient de souligner que les pays affichant des prix spécialement élevés (actuellement Nouvelle-Zélande, Canada anglophone, Suède, Australie, Royaume-Uni, Irlande, etc.) ne peuvent être choisis comme destination pour une bourse d'études. Qui plus est, les pays pour lesquels la demande est élevée et les capacités d'accueil peu élastiques sont également retirés de cette liste (actuellement: États-Unis, Irlande, Costa Rica, Canada, Japon, Royaume-Uni, France, Allemagne).
Sélection de pays ouverts aux bourses d'études (mai 2021): Amérique du Nord: Mexique, Panama; Amérique du Sud: Bolivie, Brésil, Équateur, Paraguay; Europe: Belgique flamande, Bosnie-Herzégovine, Italie, Lettonie, Pologne, Portugal, Slovaquie,

Serbie, Slovaquie, Turquie; Afrique: Ghana, Égypte, Afrique du Sud, Tunisie; Asie: Indonésie, Inde, Malaisie, Philippines, Thaïlande.

- Types de programmes: seuls les programmes d'une année ou d'un semestre sont pris en considération, sauf si la subvention directe est explicitement conçue par une tierce partie pour couvrir également d'autres programmes.
- b) AFS Suisse se base sur les critères suivants pour sélectionner les demandes de bourses d'études, notamment lorsque leur nombre dépasse les moyens à disposition:
- Vérification des données indiquées dans la demande (finances, choix du pays, choix du programme)
 - Accord contractuel avec les familles des boursiers : dans quelle mesure peut-on s'attendre à ce que les contributions du boursier soient utilisées à bon escient dans les communications de collecte de fonds ?
 - Le bénéficiaire de la bourse doit avoir démontré son potentiel à s'engager en tant que citoyen du monde actif au retour de son programme d'échange, que ce soit au sein d'AFS ou autre. Cela peut également être assuré par le biais d'une procédure de demande.
- c) En résumé, le processus de demande de bourses d'études se déroule comme suit:
- Jusqu'à fin décembre (départs NH*) ou fin juillet (départs SH*) au plus tard: dépôt de la demande et des documents requis selon le point a). Les demandes parvenant après ce délai ne seront plus prises en compte pour la volée en cours.
 - Jusqu'à fin janvier (NH*) ou fin août (SH*): vérification par AFS et communication provisoire de la décision au demandeur.
 - Le cas échéant, envoi des informations ultérieures.
 - Signature de la convention d'obtention.
 - Jusqu'à fin février (NH*) ou septembre (SH*) au plus tard: confirmation par AFS. (Michela me dit que lorsqu'une demande de bourse est faite Nadine contrôle la demande et envoie une confirmation d'où la confirmation en dernier point)

*NH= Rentrée scolaire en automne / SH= Rentrée scolaire au printemps

2.2 Bourses hosting

AFS peut également octroyer des bourses *hosting* pour des participants étrangers qui suivent un programme échange en Suisse. AFS s'efforce aussi de rallier à sa cause des organismes tiers pour de telles bourses.

Ces bourses peuvent servir à maintenir le prix du programme à un prix aussi bas que possible pour les participants et/ou à permettre à des familles en Suisse d'accueillir.

a) Bourses *hosting* pour étudiants

Pour celles-ci AFS désigne une région du monde qui est à privilégier et bénéficiera de bourses d'études pour une période de trois ans. AFS Suisse contactera les organisations nationales (partenaires AFS) concernées au moins 18 mois avant le début du programme d'échange pour les informer de cette désignation.

Les organisations partenaires sont priées de réfléchir à une procédure de sélection contrôlable et compréhensible pour nos donateurs et de nous la communiquer formellement en tenant compte des critères de sélection d'AFS Suisse que sont:

- Revenu/fortune
Il convient de s'assurer de sélectionner uniquement des personnes qui ne pourraient pas se permettre un tel programme d'échange sans l'aide financière en question.
- Idéalement, le pays d'envoi octroie également une bourse qui couvre une partie des coûts personnels et/ou du voyage vers/de la Suisse.
- L'attention du bénéficiaire a été attirée sur la bourse et l'obligation de remercier son donateur sous une forme appropriée. Le bénéficiaire confirme ce point par écrit.
- Citoyen du monde
Le bénéficiaire doit démontrer un intérêt certain à s'engager à l'issue de son programme d'échange. Il s'engagera en tant que citoyen du monde actif.

Le pays d'envoi transmet à AFS SUI au plus tard au moment du délai de transfert le nom du bénéficiaire ainsi que les éléments de la bourse afin qu'AFS SUI dispose de suffisamment de temps pour prendre contact avec les donateurs.

AFS SUI approche le bénéficiaire après son arrivée pour régler les modalités de versement de l'argent de poche, le cas échéant, et la communication avec le donateur.

b) Bourses *hosting* pour familles d'accueil

AFS s'efforce de permettre aux familles d'accueil de vivre, elles aussi une vraie expérience d'échange. Ainsi, ces dernières peuvent accueillir une personne quand bien même elles ne pourront pas financer un programme d'échange à l'étranger.

Comme l'accueil d'un étudiant engendre des coûts supplémentaires directs, AFS doit s'efforcer de limiter ces derniers à un minimum, soit par ses propres moyens, soit à l'aide de moyens mis à disposition par des tiers.

Parmi les coûts directs pour les familles d'accueil figurent les repas que le participant prend à l'école lorsqu'il ne peut pas rentrer à la maison à midi. Par exemple, AFS peut se prononcer en faveur d'un dédommagement pour les repas, à hauteur de 8 francs par jour d'école. Il est possible de rembourser ces coûts directement au participant ou à la famille d'accueil.

Critères pour le dédommagement d'une famille d'accueil:

- AFS SUI a foi en l'estimation de la situation par l'interlocuteur de la famille concernée, pour autant qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt manifeste. Cette personne de contact recommande le soutien financier en cas de circonstances particulières qu'elle motive: AFS Suisse se base ensuite sur ces déclarations.
- AFS Suisse décide ensuite formellement du soutien, qui dépend également du nombre de familles qui en ont besoin. Selon les critères d'Intermundo, pas plus de 10% des familles d'accueil par an ne devraient recevoir une telle subvention.
- Une preuve formelle de «nécessité» n'est pas requise.

3 Convention d'obtention

AFS conclut avec chaque bénéficiaire une convention qui détermine les attentes et les prestations sur la base des critères susmentionnés et des accords suivants:

- Preuve de la «nécessité» (à l'exception des familles d'accueil bénéficiant d'indemnités pour les repas)

- Prestations d'AFS (y compris détermination de la provenance des fonds) en termes de prix du programme, frais de voyage, argent de poche, indemnités pour les repas, etc.
- Durée de l'engagement
- Prestations du bénéficiaire (rapport avec définition de la forme, engagement bénévole, stage avant ou après, etc.)
- Réductions des prestations d'AFS en cas de bourse obtenue indûment ou de non-respect des prestations convenues (en particulier, possibilité de retrait de l'argent de poche ou refus de Travel Waiver, etc.).

4 Communication avec les donateurs

Dans les demandes de bourses d'études sont résumés les critères décisionnels. Si le donateur le souhaite, les détails peuvent être communiqués. Toutefois, pour des raisons de protection des données, il faudra évidemment obtenir au préalable l'accord du bénéficiaire ou de son représentant légal.

AFS informe les donateurs des conventions signées par «leurs» bénéficiaires et leur envoie les rapports sous une forme appropriée à intervalles réguliers.

5 Procédure

5.1 Bourses *sending*

Quoi?	Qui?	Délai, à qui?
Réception de la demande de bourse		Avant fin décembre NH (rentrée d'été) Avant fin juillet SH (rentrée d'hiver)
Vérification de l'exhaustivité		À Comptabilité
Vérification du revenu/de la fortune	Comptabilité	Refus direct quand les critères ne sont pas remplis Copie de la lettre de refus à SeAdm
Saisie de la demande dans liste Excel	Comptabilité	Fonds AFS ou source tiers? Fondation: compléter le document de vue d'ensemble
Entrée GL «Applied for scholarship»	Comptabilité	
Envoi de la réponse positive provisoire avec la convention et notre politique	Comptabilité	Avant fin janvier NH Avant fin août SH Copie à SeAdm
Réception de la convention signée; envoi de la confirmation définitive	Comptabilité	Jusqu'à fin février NH Fin septembre SH Info SeAdm, stagiaire, GF
Fixation de rendez-vous pour discussion du canal de com.	Stagiaire	Jusqu'à mai NH Jusqu'à octobre SH
Détermination du canal de com. dans le courriel	Stagiaire	Copie à GF et SeDir
Établissement d'une facture pour le solde	Comptabilité	

Clarification de l'écriture	Comptabilité	Avec GF/fiduciaire
Demande au donateur	Stagiaire	Avec GF
Convenir reporting avec donateur	Stagiaire	Via GF
Facturation cumulée au donateur	Comptabilité	Avec GF Avant juillet NH, avant décembre SH
Saisie entrée GL	Stagiaire	
Requête des rapports	Stagiaire	En continu Développement d'un document Reporting "public"
Rédaction des rapports pour donateurs	Stagiaire	Via GF à donateurs
Préparation des stories et publication	Stagiaire	
Compte rendu bénéficiaires	Stagiaire	Après le retour, avant camp de retrouvailles

5.2 Bourses hosting

a) Bourses Hosting Pax

Quoi?	Qui?	Délai, à qui?
Contact avec les donateurs	Direction	
Fixation du nombre de bourses et de leur montant	GF	
Fixation de la région pour 3 ans	HoDir avec GF	
Communication avec les pays sélectionnés, garantie de la fixation des critères	HoDir	
Réception des postulations		Sélection et confirmation au pays d'envoi Stagiaire
Contact avec les bénéficiaires	Stagiaire	Accueil, cours de langue, modalités des rapports, reconnaissance des valeurs; information à HoAdm et GF
Résumé postulation		À GF et Support
Rapport et facturation au donateur	GF avec Comptabilité	1 mois avant l'arrivée
Au moins 3 contacts directs durant le programme	Stagiaire	Au préalable avec Support, rapport à Marketing, GF, HoDir, Support
Préparation des stories	Stagiaire	
Publication dans les médias pertinents	Stagiaire	
Compte rendu bénéficiaires	Stagiaire	Avant le retour

b) Bourses familles d'accueil

Quoi?	Qui?	Délai, à qui?
La demande parvient à la famille d'accueil		Comptabilité, HoDir
Vérification de la recommandation	HoDir	Recherche famille d'accueil

Décision famille d'accueil, instruction
facturation

Déroulement facturation

Comptabilité

Compte rendu?

Recherche famille
d'accueil
